

PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE EST OUVERTE
CONCERNANT LE PROJET DE CRÉATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE SUR LA RD N°2020 ET RÉTABLISSEMENT DE LA RD N°109/7 – Commune de BARMAINVILLE

Il s'agit d'une enquête publique :

- préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet ;
 - sur la demande d'Autorisation Environnementale unique (« loi sur l'eau » et « absence d'opposition au titre de l'évaluation des incidences Natura 2000 ») ;
 - préalable au classement/déclassement des voiries départementales concernées par le projet.
- **DEMANDEUR ET MAÎTRE D'OUVRAGE:** CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR
- **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET CONCERNÉ POURRONT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR,- 28028 CHARTRES CEDEX – CONTACTS :** Monsieur Marc COMAS tel 02.37.20.11.54 – marc.comas@eurelien.fr et Madame Véronique RAMOS tel 02.37.20.11.57 – mail veronique.ramos@eurelien.fr
- **DURÉE DE L'ENQUÊTE : 25 jours – du mardi 03 décembre 2019 à 14h00 au vendredi 27 décembre 2019 à 18H00**
- **LE DOSSIER (formats papier et numérique) EST DÉPOSÉ EN MAIRIE DE BARMAINVILLE OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS SUR LE REGISTRE OUVERT À CET EFFET.**
- **LE DOSSIER NUMÉRIQUE SERA ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR (<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>)**
- **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :** Monsieur Yves CORBEL, INGÉNIEUR DIVISIONNAIRE DES EAUX ET FORÊTS RETRAITÉ, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DES INTÉRESSÉS, AUX DATES, HEURES ET LIEU SUIVANT :

DATES	HEURES	LIEU
mardi 3 décembre 2019	14h-17h	Mairie de BARMAINVILLE 3, rue Robert PICHARD
mardi 17 décembre 2019	14h-17h	
vendredi 27 décembre 2019	14h-18h	

→ DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS POURRONT ÊTRE ADRESSÉES AU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE EN MAIRIE DE BARMAINVILLE AINSI QU'À L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr. LES OBSERVATIONS ENVOYÉES À L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SERONT INSÉRÉES SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE, DE FAÇON ANONYME

→ LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR, AU TITRE DE CHACUNE DES ENQUÊTES, SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE, EN MAIRIES DE BARMAINVILLE ET DE BOISSEAUX (DEPARTEMENT DU LOIRET), À LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR – DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ – BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR .

→ À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR DÉCIDERÀ DE DÉCLARER OU DE NE PAS DÉCLARER CETTE OPÉRATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, PAR ARRÊTE MOTIVÉ ET STATUERA SUR L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE « LA LOI SUR L'EAU ET « ABSENCE D'OPPOSITION AU TITRE DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 » ET MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR PROCÉDERA OU NON AU CLASSEMENT/DÉCLASSEMENT DES VOIRIES QUI RELÈVENT DE SA COMPÉTENCE.